

2 Politique

**Paiement de la dette intérieure
La convention a été signée hier**

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

C'est le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, qui a présidé, à la Primature, la cérémonie de signature entre le gouvernement, le club de Libreville et la Confédération patronale gabonaise. Tour à tour chacune des parties s'est dit satisfaite de la décision du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, de payer la dette intérieure. Toute chose qui, à en croire le locataire de l'immeuble du 2-Décembre, devrait booster la relance de l'économie nationale, dans une dynamique de sortie de la crise économique.

HIER, à la Primature, la convention sur le paiement de la dette intérieure de l'Etat a été signée au cours d'une cérémonie présidée par le chef du gouvernement, Emmanuel Issoze Ngondet. Une signature de convention qui fait suite à la décision du Club de Libreville de payer 310 milliards de francs dus aux entreprises exerçant au Gabon. C'était à l'occasion d'une réunion qui s'est récemment tenue au palais de la présidence de la République, en présence du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. L'acte paraphé hier par tous les acteurs a formalisé cette décision. Ce qui a donné l'occasion aux uns et aux autres de se satisfaire d'une «solution» qui devra permettre de relancer l'activité économique dans ce pays. Ainsi, pour le Premier ministre, le paiement de cette dette s'inscrit dans le vœu du président de la République de relancer et de revitaliser l'économie nationale. Non sans rappeler que cet effort vient également consolider la confiance entre le gouvernement et les entreprises. Il en a profité pour citer en exemple le groupe BGFI qui est, à l'en croire, au service de l'Etat.

Dans cette lancée, la ministre déléguée à l'Economie, Edwige Betah Essoukou, est venue exalter la mesure prise par les pouvoirs publics. A l'entendre, cette convention va contribuer à rassurer les entreprises, à restaurer le climat de confiance et de donner un coup d'accélérateur à la relance économique. Avant de souligner que : «l'Etat aura désormais pour interlocuteur unie le GIE dénommé Club de Libreville». Précisant que le paiement de cette dette se fera en deux phases. D'abord, les entreprises membres du Club recevront, dans le cadre de cette opération, un paiement cash d'un montant global de 160 mil-



Photo : Franck Martial Mombbo

La ministre déléguée à l' Economie, Edwige Betah Essoukou...



Photo : Franck Martial Mombbo

...et le président du Club de Libreville, Henri-Claude Oyima, paraphant la convention.



Photo : Franck Martial Mombbo

Avec le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, après la signature.



Photo : Franck Martial Mombbo

Le président de la CPG, Alain Ba-Oumar.



Photo : Franck Martial Mombbo

Les acteurs du Patronat

liards de francs. Et, "le reliquat, soit un montant de 150 milliards de FCFA, sera détenu au sein du Club sous forme de créance sur sa durée de vie. Pour cette deuxième tranche, chaque entreprise recevra un règlement à hauteur de sa participation au Club, chaque fois que l'Etat procédera au remboursement de l'échéance mensuelle arrêtée", a expliqué le membre du gouvernement.

CONFIANCE • S'adressant au chef du gouvernement,

Mme Betah Essoukou tout en considérant que la confiance est un élément primordial pour la relance de l'économie, elle a déclaré que «la crise qui frappe notre pays depuis 2014 est derrière nous». Ce d'autant plus que, a-t-elle insisté, «l'économie gabonaise est restée très résiliente face aux effets négatifs de la conjoncture. En 2018, selon les estimations macroéconomiques, l'activité repart à la hausse».

Au président du Club de Li-

breuille, elle a dit : «L'apurement des arriérés intérieurs devrait permettre non seulement de reconstituer la trésorerie des entreprises, mais également les amener à réinvestir pour créer de la valeur ajoutée au pays». Avant de prévenir que les sommes payées ne donnent pas lieu à un rapatriement systématique hors des frontières nationales. Martelant les attentes des autorités publiques de voir lesdites entreprises saisir plutôt l'opportunité de réinvestir

et de créer des emplois sur l'ensemble du territoire national. De son côté, le président du Club de Libreville, Henri-Claude Oyima, a présenté la convention dont il a la charge. Le groupement a pour objet d'assurer la représentation de ses membres auprès de l'Etat, du gouvernement et de l'administration gabonaise et plus particulièrement vis-à-vis du ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement durable, et du ministère du

Budget et des Comptes publics s'agissant du règlement de l'ensemble des créances détenues par ses membres sur l'Etat.

MODALITES • En outre, il négocie avec l'administration des Finances et du Trésor les modalités, intérêts de retard et délais de paiement des dettes de l'Etat envers ses membres. Tout comme, le cas échéant, avec la direction Générale des Impôts et le Trésor public les modalités de mise en œuvre de compensations à intervenir entre les impôts dus par ses membres et les créances qu'ils détiennent sur l'Etat. Et d'une manière générale, de conduire toutes négociations et opérations de toute nature se rattachant directement à l'objet susvisé au bénéfice de ses membres.

En termes de fonctionnement, l'Administrateur directeur général de BGFI a indiqué trois étapes. A savoir, la délivrance d'une attestation de créances signée par le directeur général de la Dette et le directeur général du Budget et des Finances publiques ; l'adhésion des nouveaux créanciers au Club de Libreville par la signature d'un formulaire d'adhésion ; le fonctionnement courant du Club conformément à ses missions et aux décisions de ses organes de gestion.

Et Alain Ba-Oumar, président de la Confédération patronale gabonaise (CPG) de souligner : «La CPG est heureuse de constater aujourd'hui que le chef de l'Etat a donné l'impulsion nécessaire au gouvernement pour qu'une solution soit trouvée au sujet de cette dette. Nous gardons plein d'espoir parce que cette année doit être celle de la reprise de notre dynamisme économique.» Tous ces propos ont été suivis de la signature, par toutes les parties, de la convention portant apurement et règlement définitif de la dette intérieure.